



**Direction générale adjointe
en charge de la Solidarité Territoriale**

C.C.P.C
2025-07-04-18012
- 4 JUIL. 2025

ARRIVÉ

Monsieur Luc FOUTRY
Président
Communauté de Communes
Pévèle Carembault
141 rue nationale - BP 63
59710 PONT A MARCQ

Lille, le **01 JUIL. 2025**

Monsieur le Président,

Conformément à l'article L153 - 40 du Code de l'Urbanisme, vous avez notifié au Département le projet de modification du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Ennevelin.

Les politiques d'aménagement et d'urbanisme ont un impact majeur sur le territoire. C'est pourquoi le Département porte un intérêt particulier à ces questions.

Après étude de votre dossier, il s'avère que cette procédure ne porte pas atteinte aux prescriptions du Département en matière d'aménagement.

Je vous remercie de me transmettre un dossier dématérialisé relatif à cette procédure quand celle-ci aura été approuvée.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'expression de ma considération distinguée.

Christophe HERBIN
Directeur Territoires et Transitions